

## **RES 7 - L'homme qui a vu l'ours qui a vu l'homme – 10 ans de recherche-ingérence sur le dossier de l'ours du Béarn**

### **Résumé**

Cette séance est consacrée au problème de l'intervenance de la recherche. Elle rappelle le modèle de la recherche-intervention que les chercheurs en gestion ont développé à partir de leur expérience d'intervention dans les organisations ; puis elle examine les problèmes qui se posent lorsque (c'est très souvent le cas aujourd'hui), ce modèle est repris pour intervenir sur des problèmes publics – comme les problèmes environnementaux. Le propos est illustré par un récit rapide de dix années de « recherche-ingérence » (1995-2005) par l'auteur sur le cas de l'ours dans le Béarn.

Dans un excellent livre sur *Les nouvelles fondations des sciences de gestion*, Hatchuel et David présentent la recherche intervention – à notre sens, de façon justifiée – comme le « cadre général pour la recherche en gestion ». David propose 5 principes pour la guider :

- « comprendre en profondeur le fonctionnement du système, aider à définir des trajectoires possibles, à en choisir et réaliser une »
- « la production de connaissances se fait dans l'interaction avec le terrain »
- « le chercheur parcourt différents niveaux théoriques de manière libre »
- « l'intervention sur la réalité justifie son caractère normatif par rapport à des principes scientifiques (recherche de la vérité) »
- « ... et démocratique (égal respect des acteurs) »

Le modèle de la recherche intervention, inspiré par la pratique des interventions dans les entreprises ou les organisations publiques, repose sur une conception contractuelle de l'intervention, où le chercheur travaille pour un commanditaire (par exemple, la direction de l'entreprise) et se met au service d'un collectif de travail (par exemple : un atelier). Ce modèle inspire de très nombreuses pratiques actuelles de recherche dans le champ public où, sous la houlette d'un commanditaire, le chercheur travaille sous pilotage d'un groupe institué pour représenter le collectif. Les chercheurs qui travaillent dans de tels dispositifs s'attachent en général à présenter leur intervention comme au service de l'ensemble des acteurs concernés par le problème.

Ces transpositions posent cependant toutes sortes de problèmes, par exemple, les échelles de temps, d'espace, de complexité organisationnelle ne sont absolument pas les mêmes. Cela se traduit par des difficultés méthodologiques importantes. Mais surtout, le principe même de telles transpositions se heurte à un problème fondamental. Comme l'écrit David, « le chercheur-intervenant et les acteurs avec lesquels il travaille forment un groupe d'acteurs engagés collectivement dans un processus d'apprentissage ». Dans une situation publique, faut-il concevoir ces acteurs comme étant l'ensemble du collectif concerné, de la communauté concernée par le problème ? Ou faut-il considérer que ces acteurs ne constituent qu'un groupe ou un réseau parmi d'autres, face à d'autres, contre d'autres – puisque parlant de situations publiques on est dans un contexte politique et donc toujours pour partie adversatif ? Selon la réponse que l'on apporte à cette question cruciale, on se dirige vers deux conceptions tout à fait différentes de la recherche-intervention dans un contexte public.

Il est clair pour nous que la réponse du premier type (le chercheur est au service de tous, accompagne toute la communauté) est problématique. Elle reflète mal la réalité des pratiques et situations de terrain, elle conduit assez souvent à des formes manipulatoires d'intervention et elle tend à couper court au débat critique (voir séance RES 0). Il est clair aussi que c'est la réponse choisie actuellement par la plupart des chercheurs français dans le champ de l'environnement – un choix qui renvoie plus selon nous aux fondements organisationnels de la pratique de recherche qu'à la réflexion scientifique des chercheurs (voir RES 5).

Il paraît plus réaliste et plus transparent de considérer comme cas général le fait que le chercheur travaille au côté de certains acteurs (et donc, face à d'autres), qu'il est partie prenante dans la formation et l'action stratégique d'un réseau, face à d'autres réseaux, actuels ou potentiels, concernés par le problème – d'où le fait qu'il lui faut assumer ses cadrages normatifs, les effets pragmatiques de son travail, etc. Dans ce cadre, le chercheur qui se présente comme accompagnant un collectif, toute une communauté, représente un cas particulier : celui où le chercheur-intervenant est l'allié de l'opérateur de pouvoir régulateur. Selon les terrains, ça va être le préfet, le président du Conseil général, le président d'un syndicat intercommunal, etc. Les postures de médiation sont à assumer comme des postures d'adhésion à un projet d'ordre gouvernemental. Elles sont donc un cas particulier de l'engagement dans un réseau face aux autres réseaux<sup>1</sup>.

Une fois ainsi recadrées, une partie des difficultés de la recherche-intervention dans un espace public deviennent plus claire, plus traitables. Il devient plus facile aussi bien de relancer une discussion critique pluraliste que d'analyser les fondements de chaque recherche. Mais cette conception conduit aussi à rediscuter les cadres classiques de la recherche intervention, discussion qui est entamée dans la conférence. Ainsi est remise en question l'isonomie (égalité de traitement des acteurs par le chercheur). Il paraît préférable d'y substituer un principe d'idionomie (le chercheur assume clairement les repères de jugement des acteurs qui sont les siens). De la même façon, il faut revenir sur un volet classique de la recherche-intervention : l'idée plus ou moins implicite que, puisque le chercheur-intervenant fait deux choses à la fois – de la recherche et de l'intervention – alors il fait forcément moins de recherche que celui qui ne fait pas d'intervention. En fait, tous les recherches sont intervenantes, et cette dichotomie est à supprimer – ou du moins à discuter sur des bases complètement différentes : il n'y a pas de recherche-non-intervention.

Le propos est illustré (première partie de la conférence) par les recherches de l'auteur sur le dossier de l'ours du Haut-Béarn. Dans un premier temps, ce travail était en tous points conforme au modèle classique : un commanditaire (l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn), missionnant les analystes pour aider une communauté tout entière (les acteurs des vallées, représentés par le conseil de gestion patrimoniale de l'IPHB) à résoudre le problème de l'ours. Mais il est rapidement ressorti que ce « contrat » reposait en fait sur des bases trompeuses : constat initial inexact ; actions du commanditaire en contradiction avec les intentions affichées ; représentation très discutable de la communauté par les instances de pilotage, etc. Ni la manifestation de la vérité, ni un traitement transparent et efficace du problème de l'ours n'étaient compatibles avec ce cadre d'intervention. Suite au conflit qui en a résulté, nous nous sommes engagé dans une recherche-intervention critique, à notre propre initiative - une recherche-ingérence. Celle-ci s'est traduite par un certain nombre de publications dans des revues académiques, qui ont contribué à produire sur le terrain des effets positifs (de notre point de vue) pour la conservation de l'ours dans les Pyrénées.

---

<sup>1</sup> On voit bien le lien entre ce recadrage et le projet d'analyse institutionnelle de la recherche publique française dans le champ de l'environnement esquissé à la séance RES 5.

Par cette « contre-intervention », nous avons essayé de montrer les dérives possibles des modèles de gestion, aujourd'hui très influents, qui s'appuient entièrement sur le fait de créer des instances qui mettent « tous les acteurs autour de la table » (voir les références des articles sur l'ours). Par cette recherche qui est aussi une action, nous avons voulu démontrer aussi que dans bien des cas, l'intervention du chercheur passe (et doit passer) par des voies autres que la recherche-intervention dans ses formes classiques : les formules de pilotage « partenarial » de la recherche ne sont pas forcément propices à des travaux critiques, ni à des travaux qui s'attacheraient à l'analyse des fondements d'intérêts, de représentation et de pouvoirs de la recherche elle-même. Enfin, et surtout, nous avons essayé de montrer que le travail académique lui-même peut viser et atteindre des effets pragmatiques – c'est d'ailleurs ce qui, sur le long terme, fonde en bonne partie la légitimité de la sphère académique.

16 juin 2006, exposé dans le cadre du séminaire « Postures et cheminement du chercheur » organisé par Sophie Bobbé et Pierre Alphanéry, à l'INRA, Ivry. Durée: 1h10

Résumé rédigé le 13 août 2007